

Mes étudiants demandent de substituer le stage par un travail autour d'un projet entrepreneurial... De quoi s'agit-il au juste ?

Guide pour les responsables de formation

C'est quoi le PeeL ?

C'est le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine. Nous sommes un service de l'Université de Lorraine, relais du réseau national PEPITE, dont l'enjeu est de développer la culture entrepreneuriale.

Pourquoi un projet entrepreneurial peut être une bonne idée pour mes étudiants ?

L'entrepreneuriat permet de travailler sur des compétences transverses, mobilisables dans les différentes interactions que nos étudiants peuvent avoir au sein de n'importe quelle organisation. Aujourd'hui, nos étudiants ont besoin de savoir entreprendre, de s'entreprendre et de créer de la valeur.

Quelles compétences peut-on travailler et évaluer ?

1

Notre référentiel de compétences se base sur le cadre européen EntreComp¹ et sur le travail du réseau national PEPITE². Il permet d'observer et de suivre des méta-compétences, parmi lesquelles on peut trouver :

- | | |
|---|---|
| ✓ Travailler avec les autres | ✓ Concevoir une proposition de valeur |
| ✓ Être autonome | ✓ Penser de manière éthique et durable |
| ✓ Être curieux, explorer, écouter | ✓ Planifier et gérer |
| ✓ Résoudre des problèmes complexes | ✓ Gérer l'ambiguïté, l'incertitude et les risques |
| ✓ Savoir communiquer | ✓ Mobiliser des ressources |
| ✓ Être motivé et persévérant | ✓ Prendre des initiatives |
| ✓ Avoir conscience de soi et de son auto-efficacité | ✓ Apprendre de ses expériences |
| ✓ Faire preuve de créativité | |
| ✓ Stimuler sa vision | |

¹ http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2013/09/referentiel_entrepreneuriat_def.pdf

² <https://www.pepite-france.fr>



Quelle est la procédure ?

- 1) Le responsable de formation autorise le remplacement du stage.
- 2) L'étudiant fait la demande du statut national « Étudiant Entrepreneur » :
<https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- 3) L'étudiant passe un entretien avec un chargé de projet du Peel
- 4) L'étudiant remplit et fait signer un « Contrat de valorisation de l'engagement » qui remplace la convention de stage.

Quelle est la durée d'un stage au Peel ?

La durée d'un stage au Peel est la même que celle d'un stage réalisé en entreprise et elle ne peut excéder 6 mois. La durée dépend des attendus de la formation.

Y a-t-il une gratification ?

Non. Cependant, bien qu'il n'y ait pas de gratification prévue dans le cadre du travail sur le projet entrepreneurial, le Peel propose un accès au réseau entrepreneurial et à des concours pour aider les étudiants à préciser leur projet et à faire leurs premières levées de fonds.

Quel est l'objet du stage ?

La problématique est définie conjointement avec le responsable de formation, en lien avec le chargé de projet du Peel.

2

Qui sera le tuteur de stage ?

Chaque étudiant-entrepreneur est accompagné par un chargé de projet qui le suit dans l'évolution de son projet et lui permet de rencontrer des acteurs de l'écosystème. C'est donc lui, le chargé de projet, qui sera le tuteur de stage. Le chargé de projet, dans la mesure du possible, sera présent lors de la soutenance de stage.

Quels sont les horaires à respecter ?

Selon les conditions, chaque étudiant définit avec son chargé de projet un plan de travail, de rencontres avec les acteurs de l'écosystème et de présence dans les espaces de coworking du Peel.

Comment se déroulent le rapport de stage et la soutenance ?

Le rapport de stage est validé par le responsable de formation ; c'est l'équipe pédagogique de la composante qui autorise ou non la soutenance. Toutefois, le chargé de projet du Peel peut être convié à la soutenance.

Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine

03 72 74 07 02

peel.univ-lorraine.fr

peel@univ-lorraine.fr

